
2021/589 07 OCT 2021

DECRET N° _____ DU _____

instituant des obsèques officielles en l'honneur de Sa Majesté
Ibrahim MBOMBO NJOYA.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU** la Constitution ;
- VU** le décret n° 76/424 du 16 septembre 1976 fixant les règles de protocole à observer en matière de cérémonies publiques, préséances et honneurs civils et militaires,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Des obsèques officielles sont instituées en l'honneur de Sa Majesté **Ibrahim MBOMBO NJOYA**, Sénateur, Ancien Ministre, décédé le 27 septembre 2021 à Paris des suites de maladie.

ARTICLE 2.- Ces obsèques officielles se dérouleront le samedi, 09 octobre 2021 à Foumban, Département du Noun, Région de l'Ouest.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
 SECRETARIAT GENERAL
 SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
 LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

Yaoundé, le 07 OCT 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA